



**Le Président
du Comité de Bassin**

MOTION DU COMITE DE BASSIN DU 8 DECEMBRE 2017

Le Comité de Bassin Artois Picardie, réuni ce vendredi 8 décembre tient au seuil du 11^{ème} Programme à réaffirmer :

- Le caractère inacceptable des prélèvements réalisés sur ses ressources propres pour participer à la réduction du déficit de l'Etat alors que les redevances sont des ressources affectées,
- Le regret de voir le seul outil réel de fiscalité écologique applicable à la ressource « eau » être déstabilisé, voire ébranlé.
- Le refus d'une ponction des moyens humains sur les Agences qui va au-delà du raisonnable et rend difficile l'exercice des missions confiées.
- La dénonciation de l'amendement gouvernemental visant à ponctionner 27 millions sur le budget de l'AFB, budget issu des Agences, pour financer l'insuffisance budgétaire du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le Comité de Bassin, réuni ce jour dans sa nouvelle composition :

- Réaffirme sa volonté de poursuivre ses missions à moyens humains et financiers constants, hors prélèvements pour le compte du budget d'Etat et hors plafond mordant.
- Exige le respect de l'affectation des redevances aux politiques patrimoniales de l'eau et de la biodiversité.
- Accepte les mutualisations visant à optimiser les outils spécifiques des Agences dans l'absolu respect des territoires et des Comités de Bassin

Fait à Douai, le 8 décembre 2017

Adoption selon le scrutin suivant :

Membres inscrits : 61

Pour : 57

Membres présents : 44

Contre : 0

Mandats : 13

Abstentions : 0

Votants : 57

Le Président du Comité de Bassin

André FLAJOLET